

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 36 (1964)

Heft: 10

Artikel: Les difficultés des statistiques : richesse comparée des principales nations

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125676>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Richesse comparée des principales nations

37

Si l'on tenait compte de l'ordre de grandeur de l'agglomération urbaine qui comme celles de Londres et de Paris, dépasse largement les délimitations administratives, il en irait autrement. Le «grand Londres» compte plus de 8 millions d'habitants, le «grand Paris» plus de 7 millions. Pour la première fois, le bulletin démographique de l'ONU contient des données statistiques concernant les tribus faisant partie de la population de divers Etats nouveaux d'Afrique.

Ainsi, au Ghana, la population totale est de 6 726 820 habitants mais revêt presque un caractère entièrement tribal (6 710 850) et se répartit en 103 tribus ou groupements de tribus. On note par ailleurs 109 origines ethniques différentes dans la population de l'URSS et 36 pour le Canada dont la population comprend notamment 43,8% de personnes d'origine anglaise, irlandaise, écossaise et galloise et 30,4% de personnes faisant partie du groupe d'origine française.

Dans le domaine linguistique, il est notamment indiqué que 109 langues maternelles sont parlées en Union soviétique et 84 aux Philippines. Au Canada, 68% des habitants parlent anglais et ne savent pas parler français alors que 19% parlent français et ne savent pas parler anglais. 12% de la population est bilingue (anglais-français).

En ce qui concerne le taux des échanges, la Côte-d'Ivoire vient en tête du monde avec 56 nouveau-nés par an pour 1000 habitants. Elle est suivie de près par le Togo et le Dahomey. Par région, le Sud-Est asiatique vient en tête avec 49‰. En Europe septentrionale, occidentale et centrale, le taux moyen annuel des naissances est de 18‰. Il est le plus bas à Berlin-Ouest avec 11,1‰.

La moyenne mondiale du taux des naissances est de 37‰.

On peut prévoir que la population du globe sera de 362 millions d'habitants en l'an 2000 et de 437 millions en 2010. La fécondité dans les classes aisées a augmenté plus que dans les classes pauvres; la fécondité des catholiques est la plus forte, celle des juifs la plus faible, les protestants étant dans la moyenne. Les campagnards ont tendance à avoir plus d'enfants que les citadins et la natalité chez les Noirs est beaucoup plus élevée que chez les Blancs.

Enfin, la plus forte proportion de population économique active est relevée en Roumanie avec 59,7%. Cette proportion est de 47,5% en URSS et de 39% aux Etats-Unis. 54,8% de la population soviétique mâle est économiquement active et cette proportion est de 53,8% aux Etats-Unis.

«Sur la base du produit national brut par habitant dans chaque pays, les Etats-Unis ne sont pas le pays le plus riche du monde, cette place revient au Koweït, suivi de près par Qatar, grâce au pétrole», écrit le «Financial Times» dans un article intitulé: «Qui a dit que la Grande-Bretagne est la cinquième des nations les plus riches?» Les comparaisons sur cette base «ne doivent pas être prises trop au sérieux», poursuit le journal de la City, car elles ne tiennent pas compte de facteurs tels que le coût de la vie, la structure de la consommation et la distribution des revenus qui sont d'une grande importance pour le calcul du niveau de vie réel d'un pays, mais «elles fournissent un guide approximatif». Les Etats-Unis viennent à la troisième place avec un revenu d'environ 2500 dollars par tête en 1962.

«L'autre surprise, déclare le journal, est que la Grande-Bretagne n'occupe que la treizième place. Elle est dépassée par le Canada, la Suède, la Suisse, le Luxembourg, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Danemark, l'Allemagne occidentale et la France. Il est vrai, ajoute-t-il que ces trois derniers pays ne dépassent que de peu le Royaume-Uni, avec un revenu moyen en 1962 d'un peu plus de 1500 dollars contre 1480 dollars et qu'ils ne l'ont dépassé que récemment, en 1961, pour l'Allemagne et le Danemark et en 1962 pour la France. Mais il est vrai aussi que ce sont ces trois pays qui ont le taux de croissance relatif le plus élevé des 15 nations les plus riches.»

Pour les autres pays, le «Financial Times» signale que la Norvège et la Belgique occupent les quatorzièmes places et que le Venezuela et Israël ne sont pas encore parmi les quinze premiers bien qu'ils occupent les deuxième et troisième places pour le rythme de croissance derrière le Japon qui, lui n'est que 30^e avec un revenu moyen de 550 dollars. En queue de liste, se trouvent la Chine et l'Inde avec un revenu d'environ 74 dollars (en 1960), suivis par l'Indonésie, le Laos, le Népal, l'Ethiopie et dernier de tous, le Cambodge.

Quant à l'Union soviétique, déclare le «Financial Times», il est difficile d'obtenir des statistiques comparables de la part des pays communistes. Mais sur la base des estimations de la Central Intelligence Agency, selon lesquelles le produit national brut de l'URSS est inférieur de quelque 47% à celui des Etats-Unis, elle aurait un revenu moyen de 1170 dollars, la plaçant à proximité des quinze premiers au même niveau que le Venezuela et suivie par la Tchécoslovaquie, l'Allemagne orientale, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie dans l'ordre.

La protection des sites

Exposé présenté à l'assemblée générale de l'ASPAN par J.-P. Vouga, architecte de l'Etat de Vaud.

38

Cependant, poursuit le journal, il est plus réaliste «d'estimer les biens et les services produits dans chaque pays dans une gamme commune de prix». Sur cette base, la Grande-Bretagne occupait en 1961 la neuvième place, dépassant confortablement le Danemark, l'Allemagne fédérale et la France. Et si l'on ne tient pas compte de Koweït, de Qatar, et du Luxembourg, qui ne jouent pas le jeu tout à fait justement elle occupe la sixième place.

«Néanmoins, conclut le «Financial Times», il est tentant – quoique cela doive être considéré strictement comme un jeu – de prendre le rythme auquel le produit national brut par tête de chaque pays s'est accru au cours des quatre dernières années pour lesquelles des statistiques sont disponibles et de le projeter sur la prochaine décennie. Les résultats sont incontestablement saisissants.»

«Les trois premières places restent les mêmes, écrit le journal, mais les Etats-Unis ont presque été rattrapés par le Danemark et la Suède, tandis que l'Allemagne et le Japon jouent des coudes pour les sixième et septième places suivis par une solide phalange composée de la France, du Luxembourg, du Canada, de la Suisse, de l'Australie, de la Norvège et de la Nouvelle-Zélande. Ensuite, une furieuse bataille entre le Venezuela, Israël, la Belgique, l'Union soviétique et le Royaume-Uni pour la dernière place de la liste (des quinze premiers)».

La sauvegarde du patrimoine est inscrite en lettres majuscules dans les préoccupations de tout homme cultivé. Elle est présente à l'esprit de tous ceux qui, à des titres divers, sont appelés à modifier l'état présent des sites: architectes et ingénieurs, édiles, auteurs des plans d'aménagements. Elle préoccupe assurément beaucoup moins ceux pour qui les aménagements ou les constructions sont avant tout une source de profit.

C'est assez dire qu'entre la position extrême des défenseurs des richesses naturelles ou historiques et celles des constructeurs de tous ordres qui les menacent, l'arbitrage est finalement entre les mains des responsables de l'aménagement et, plus particulièrement, des autorités et de ceux qui les conseillent.

Cette constatation sommaire, cette lapalissade masque pourtant un problème d'une complexité extraordinaire et nous allons voir, dans le bref exposé qui va suivre, qu'il ne s'agit en fait jamais d'appliquer les éléments ou les principes d'une doctrine, mais bien de pratiquer dans chaque cas particulier, la politique du moindre mal, du compromis, de la conciliation.

Pour que ces mots ne soient pas une suite de redites et de lieux communs, je commencerai par prendre quelques exemples dans nos expériences récentes.

La loi vaudoise sur les constructions et l'aménagement du territoire permet à l'Etat de protéger les sites par des plans d'extension cantonaux. A ce jour, le Département vaudois des travaux publics a établi et fait approuver 146 plans d'extension cantonaux. Sur ce nombre, 29 protègent les rives des lacs Léman, de Neuchâtel, de Morat et Joux en réservant une zone plus ou moins profonde de non bâtir le long des berges. Ces plans couvrent pratiquement toutes les rives qui ne sont pas propriétés communales ou cantonales. Vingt-six autres plans fixent le long de certaines routes cantonales, les emplacements très limités où sont autorisés les stations-service, motels, ou autres constructions de caractère industriel. Enfin une trentaine de plans créent, à proprement parler, une protection des sites, en ce sens que toute construction de nature à en altérer le caractère y est totalement interdite.

Citons ici tout d'abord les plans protégeant des ensembles historiques comme le Vieux-Bourg, à Moudon, l'ensemble archéologique d'Avenches, le plan protégeant le vignoble du Dézaley (du Vieux-Moulin à Rivaz), le plan de l'embouchure du Rhône (zone dite des Grangettes)

(Suite page 40)